

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 janvier 2019**

PUBLIE LE : 14 février 2019

Délibération n° 300119-6 : Déclaration préalable de travaux pour modifications des éléments extérieurs Musée Promenade

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-trois janvier, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 JANVIER 2019

Présents

LOUVECIENNES Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

SI MUSEE PROMENADE / CS -300119-6

OBJET : DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX POUR MODIFICATIONS DES ELEMENTS EXTERIEURS MUSEE PROMENADE.

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R421-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Musée-Promenade;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération de travaux portant sur la réhabilitation du Musée-Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes, une déclaration préalable de travaux doit être réalisée afin de faire approuver le projet sur les modifications des éléments extérieurs par les autorités compétentes ;

CONSIDERANT que la déclaration préalable de travaux porte sur le remplacement de la porte d'accès au musée par le jardin. Les portes actuelles ne présentent aucune sécurité contre l'intrusion, contre l'isolation thermique, contre les infiltrations et leur changement est nécessaire ;

CONSIDERANT que la déclaration préalable vise également les travaux d'accessibilités pour personne à mobilité réduite (PMR), comprenant de manière exhaustive la mise en place d'un élévateur pour l'accès à la grande salle, l'adaptation de la largeur des portes pour répondre aux normes PMR, une nouvelle banque d'accueil avec un plateau adapté, une nouvelle main courante dans la cage d'escalier ainsi que des sanitaires répondants aux normes PMR ;

CONSIDERANT que par prévention, la modification du perron et de la rampe d'accès extérieur seront aussi mentionnées dans la déclaration préalable afin d'obtenir un accord de principe, bien que lesdits travaux doivent être soumis à une convention entre le Syndicat intercommunal du Musée-Promenade (SIMP) et l'Etablissement Public de Versailles (EPV) ;

Ces opérations ne pourront être lancées sans l'accord des autorités compétentes et l'apurement des délais de traitement de ces demandes.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer la déclaration préalable de travaux.

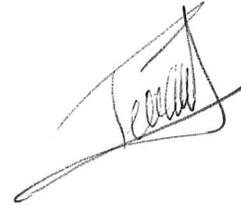
SI MUSEE PROMENADE / CS -300119-6

Fait à Marly-le-Roi, le 14 FEV. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 14 FEV. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Perrault', enclosed within a simple rectangular box drawn with the same ink.